

**Demande d'autorisation
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

Mercredi 13 janvier 2021

9 h

Dossier : D08-01-20/B-00378
Propriétaires (s) : Everett Francis Craig et John Bryan Melville Craig
Adresse : 4020 et 4034, chemin Carp
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie sud-est de la moitié du lot 21, concession 2
Zonage : RR5
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir la propriété en deux parcelles distinctes. La demande indique que ces parcelles étaient auparavant indépendantes et ont été fusionnées par inadvertance.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession et d'une correction de titre de propriété.

Le terrain disjoint est illustré sur un croquis qui accompagne la demande. Il aura une façade de 33,7 mètres sur le chemin Carp, une profondeur irrégulière de 99,5 mètres et une superficie de 0,33 hectare. Cette parcelle qui est actuellement occupée par une maison isolée, un garage, une grange et une remise est située au 4020, chemin Carp.

Le terrain qui sera conservé est illustré sur ledit croquis joint à la demande. Il aura une façade de 86,4 mètres, une profondeur irrégulière de 1 081,8 mètres, une superficie de 14,2 hectares. Cette parcelle est une terre boisée vacante dont l'adresse municipale sera le 4034, chemin Carp.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.